

# ***REGLEMENT DU CONCOURS DE DESSIN sur le thème de « la librairie, le livre » dans le cadre de l'évènement « Bul'dorf » à Strasbourg le samedi 23 juin 2018.***

## **Article 1 : organisation**

Dans le cadre de l'évènement « Bul'dorf », la librairie Ehrengarth organise un concours de dessin en partenariat avec l'association « Point Bar BD », éditeur de la fanzine éponyme, l'association Kaerizaki et le site Manga-Designer.com, défini par le présent règlement.

## **Article 2 : dates**

Le concours commencera le vendredi 1er juin 2018 et se clôturera le lundi 18 juin 2018. La communication des résultats aura lieu le jour de l'évènement, soit le samedi 23 juin 2018.

## **Article 3 : participation**

Le concours est ouvert à tous sans restriction d'âge, domiciliés sur Strasbourg et sa région.

Les résultats se feront sous forme de podium à 3 gagnants.

## **Article 4 : présentation de la participation au concours et transmission**

Chaque participant propose une seule œuvre sur la thématique imposée : « la librairie » ou « le livre ».

Chaque dessin est réalisé sur un format A4. Les dessins non terminés et les photos ne seront pas acceptés.

Toutes les techniques de dessin sont autorisées (feutres, crayons, gouache, aquarelle, huile, numérique...).

Tous les styles de dessin sont autorisés (BD belge, comics, manga, etc...).

Seules les créations originales seront acceptées.

Le recopiage, plagiat, ainsi que la réutilisation de dessin existants sont interdits et éliminatoires. Les fanarts peuvent cependant être acceptés.

L'œuvre doit respecter le thème imposé et ne pas diffuser de violence, de pornographie ou quelconques incitations à la discrimination ou à la haine.

Les noms, prénom et coordonnées du participant doivent figurer au dos de l'œuvre. Les travaux anonymes ne seront pas retenus. Pour les mineurs, les coordonnées du tuteur légal seront demandées.

Chaque candidat doit remettre sa participation à la librairie Ehrengarth, en main propre ou par courrier, au plus tard le lundi 18 juin 2018 (à 19h ou cachet de la poste faisant foi).

## **Article 5 : thème de la participation**

Le thème des œuvres sera **« la librairie, déclarez votre amour à votre librairie et aux livres. »**

La remise de prix aura lieu durant l'évènement et se fera sous la forme d'un podium à 3

prix en deux catégories : - de 13 ans et 13 ans et plus.

- ⇒ Les premiers gagnants de chaque podium gagneront **un bon d'achat de 20 euros et auront leur dessin publié dans le prochain numéro du « Point Bar BD »**
- ⇒ Les autres gagnants recevront **des lots de BD et du matériel à dessin.**

### **Article 6 : classement et exposition des participations**

Les œuvres seront primées sur un podium à 3 places en deux catégories : - de 13 ans et 13 ans et plus. Les auteurs des dessins primés seront récompensés le jour de l'évènement.

Tous les dessins seront exposés le jour de l'évènement et feront aussi l'objet de publications sur le site internet et la page Facebook de la librairie et des associations. Cependant les dessins restent la propriété des participants qui peuvent refuser l'affichage de leur dessin. Ils peuvent également récupérer s'ils le souhaitent leurs dessins à la fin de l'évènement en main propre. Aucun renvoi postal ne sera proposé.

Le jury, composé de M. Dominique Ehrengarth, (un membre de Point bar et un membre de Kaerizaki) élira les gagnants.

### **Article 7 : modifications éventuelles**

Les organisateurs ci-dessus se réservent le droit à tout moment d'apporter toutes modifications au présent règlement, d'écourter, de reporter ou d'annuler le concours si les circonstances l'exigent. Ils peuvent également apporter toutes précisions ou modifications qui s'avèrent nécessaires.

### **Article 8 : propriété**

La participation au concours autorise la librairie à utiliser gratuitement les œuvres primées sur la totalité de supports internes existants (newsletter, affiches, écrans, site internet,...). Les participants restent cependant propriétaire de leur œuvre et peuvent la récupérer après l'évènement s'ils le souhaitent.

### **Article 9 : acceptation du règlement**

Le simple fait de participer implique l'acceptation et l'application du présent règlement.